

DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC



PAPIER ET CARTON PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)



PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudières



VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



MATIÈRES REFUSÉES

- Papier ou carton souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles à gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.



• Rincer les contenants pour éviter les odeurs et préserver la santé des travailleurs.

• Mettre les matières pêle-mêle dans le bac. Elles ne doivent pas être dans des sacs.

• Vous manquez d'espace dans votre bac vert ? Compactez les contenants pour maximiser l'espace.

BAC NOIR

MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles à gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, herbes de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

ÊTRE VERT AU QUOTIDIEN!

- Utiliser des contenants réutilisables (bouteilles et plats lavables).
- Donner une deuxième vie aux matières ou aux objets en les réutilisant à d'autres fins.
- Donner les objets en bon état à des organismes (divers points de collecte) ou à une autre personne.
- Composter avec un composteur domestique ou un vermicomposteur.
- Herbicycler votre gazon et vos feuilles.
- Les médicaments sont acceptés dans les pharmacies.

RÈGLES À SUIVRE

BAC VERT

Matières recyclables seulement. En cas d'excédent, aller les porter à l'écocentre. **Les bacs verts contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les matières à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassées.**

BAC NOIR

Déchets domestiques seulement. **Les bacs noirs contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les déchets à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassés.**

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement.
- Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les poignées et les roues doivent être orientées vers la rue afin de faciliter le travail des employés des travaux publics.

EN HIVER

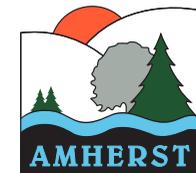
Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

2017

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS



NOTRE TERRITOIRE
VOLLE AVENIR

MRC DES
LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR
LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-681-3372

TRAINDEVIEDURABLE.com

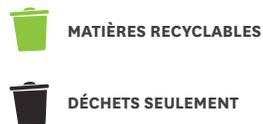
CALENDRIER DES COLLECTES 2017 - AMHERST

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29
29	30	31					30	31	30	31																		

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4	2	3	4	5	6	7	8	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7
5	6	7	8	9	10	11	9	10	11	12	13	14	15	10	11	12	13	14	15	16	8	9	10	11	12	13	14
12	13	14	15	16	17	18	16	17	18	19	20	21	22	17	18	19	20	21	22	23	15	16	17	18	19	20	21
19	20	21	22	23	24	25	23	24	25	26	27	28	29	24	25	26	27	28	29	30	22	23	24	25	26	27	28
26	27	28	29	30	31	30							29	30	31												

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6				1	2	3	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30		
28	29	30	31	25	26	27	28	29	30								31										

LÉGENDE



UN PROBLÈME ?

Pour un problème avec la collecte, pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez le secrétariat municipal au 819-681-3372 poste 5200.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 589 tonnes de déchets domestiques et 200 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité !

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES

- RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)***
 Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.
** Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD*
- MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION**
 Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, bardeaux d'asphalte, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, baignoires, éviers, toilettes, etc.
- APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES**
 Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sècheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.
- MEUBLES**
 Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)
- OBJETS DIVERS**
 BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.
- RÉSIDUS VERTS**
 ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.
 Feuilles mortes, tiges et brindilles.
- MATIÈRES RECYCLABLES**
 Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.
- PNEUS ET BATTERIES D'AUTO**
 Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.
Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier auprès de votre municipalité
OU

TRAINDEVIEDURBLE.com

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

C'est un centre de récupération où vous pouvez vous départir écologiquement des matières non acceptées dans la collecte des déchets.

Gratuit pour les résidents de la MRC des Laurentides.

éco CENTRE

AMHERST

GARAGE MUNICIPAL
1323, route 323 sud
819 681-3372

HORAIRE

Toute l'année : Samedi de 9h00 à 14h00
ÉTÉ (1 mai au 31 octobre 2017) :
Mercredi de 16h00 à 20h00

Sujet à changement

Apportez une quantité maximale par visite de 64 pieds cubes (correspond à une remorque de 8' x 4' x 2')

Triez vos matières à la maison afin de faciliter le déchargement

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS